

# **Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2013**

Le dix-huit décembre deux mil treize à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 12 décembre 2013.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claude FOURNIER, premier Adjoint, Claire GUERINEAU, deuxième Adjoint, Laurence GIRARD, Michèle LEPINE, Jean-Luc BERGER, Jean-Michel MALFROY, Jérôme COUDREUSE, Christophe TOUCHET, Liliane ELY, Claude HELLO.

Etait absent et excusé : MM. Pierre PATERNE, Guy de DURFORT.

Monsieur Jean-Luc BERGER est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2013.

## **Décision modificative au Budget de la Commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative au budget de la Commune afin de permettre la réalisation d'écritures comptables et budgétaires.

Il propose ainsi de prendre la décision modificative suivante

*Section Investissement* : Virements de crédits

Dépenses :	art.1641 – Emprunts en Euros .....	+ 500 €
	art.21568 – Autres matériel et outillage d'incendie .....	- 500 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative et autorise Monsieur le Maire à passer les écritures correspondantes.

## **Fixation des tarifs de la salle des fêtes et du cimetière**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes et du cimetière pour l'année 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal de conserver les tarifs de location de la salle des fêtes qui s'établissent ainsi :

	Utilisateurs de la commune	Utilisateurs extérieurs
Salle du Haut	42 €	63 €
Salles Haut et Bas sans cuisine	95 €	115 €
Salles Haut et Bas avec cuisine	115 €	147 €

Le montant de location pour un vin d'honneur est maintenu à 20 €.

Le montant de la caution exigible à la réservation d'un montant est de 300 €.

Les tarifs incluent la location de la salle pour les 2 jours du week-end.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants du cimetière pour l'année 2014 comme suit :

☞ Concession de 15 ans de 2 m <sup>2</sup> .....	105 €
☞ Renouvellement des concessions de 2 m <sup>2</sup> pour une durée de 10 ans .....	65 €
☞ Cavurne trentenaire .....	810 €
☞ Tarifs de dispersion dans le jardin du souvenir .....	60 €

## **Dénonciation de la convention de jumelage**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'assemblée générale de l'association du « Comité de Jumelage Juigné-sur-Sarthe – Tsangarada » réunie le 6 décembre dernier et de sa rencontre avec la Présidente de l'association, Madame Arlette LHOMMEAU, y faisant suite.

Dans le but de clarifier les relations entre la commune et l'association, compte tenu des engagements liés à la convention qui ne sont pas satisfaits par l'association, Monsieur le Maire et Madame la Présidente ont convenu de dénoncer conjointement la convention établie le 25 avril 2006.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénoncer cette convention après réception du procès-verbal du prochain Conseil d'Administration de l'association.

## **Représentation au sein du S.I.A.E.P. « Sarthe et Loir »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable « Sarthe et Loir ».

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne

- M. Daniel CHEVALIER, représentant titulaire
- Mme Claire GUERINEAU, représentant suppléant

## **Convention de servitude entre ERDF et la Commune**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet d'acte contenant constitution de servitude entre ERDF et la Commune de Juigné-sur-Sarthe pour le passage d'une canalisation souterraine d'électricité d'une longueur totale de 333 mètres entre la rue Emile Chaudemanche et la rue Albert Védy sur une bande de 3 mètres de large.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le projet d'acte et autorise Monsieur Daniel CHEVALIER, Maire, à régulariser et signer cet acte authentique.

## **Projet de révision de la carte cantonale**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Président du Conseil Général relative au projet de redécoupage cantonal. Il précise que ce projet prévoit un découpage du Département en 21 cantons contre 40 aujourd'hui. Il ajoute qu'il regrette que ce découpage ne s'appuie pas sur la constitution des communautés de communes existantes ce qui aurait permis de simplifier le sectionnement des territoires et atténuer le « mille-feuille » territorial tout en simplifiant la lisibilité de la carte territoriale.

Il propose au Conseil Municipal de ne pas délibérer mais d'adresser un courrier en son nom pour faire part des remarques ci-dessus énoncées.

## **Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade pour l'année 2014**

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents promouvables, c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100 %).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2014 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit : Le ratio est fixé pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur de façon commune à tous les cadres d'emplois à **100%**.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

## **Création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du tableau d'avancement de grade pour l'année 2014 proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe.

Un agent communal est promuable au grade supérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il convient pour le nommer de créer le poste permettant cette promotion. Il propose donc au Conseil Municipal de créer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe est par conséquent supprimé.

## **Convention de mise à disposition portant droit d'utilisation réciproque des biens avec la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec la Communauté de Communes de Sablé pour la mise à disposition des biens.

Il rappelle que les transferts successifs de compétences entre les communes membres vers la Communauté de Communes se sont faits naturellement sans pour autant que la mise à disposition des biens soit écrite et inscrite dans une convention, ni qu'un droit d'utilisation réciproque soit prévu, quand bien même celui-ci serait de fait.

Il est précisé que la mise à disposition comptable des biens n'est pas réalisée tant que l'occupation ou l'utilisation n'est pas totale et entière.

C'est pourquoi il est proposé une convention entre la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe et la Commune de Juigné-sur-Sarthe autorisant la mise à disposition des biens inhérents à l'exercice des compétences, et portant droit d'utilisation réciproque de ces biens.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition portant droit d'utilisation et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **Questions diverses**

- ↳ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a rencontré hier M. CUSSOT, architecte, afin de faire le point sur le projet de réhabilitation de l'école. Il l'a de nouveau vu ce jour avec les enseignants pour définir les éléments de cette restructuration lui permettant d'établir un avant-projet estimatif. Il rappelle que cela n'augure pas de la décision de réalisation des travaux compte tenu de la situation précaire de l'école. Il attend par ailleurs une réponse de Mme JOUY, directrice de Sarthe Habitat, avant de lancer une étude d'implantation d'une nouvelle école sur le site des 10 logements sociaux de l'allée du Grand Jardin face au restaurant scolaire.
- ↳ Madame GUERINEAU communique au Conseil Municipal le coût de l'inauguration du chapiteau de la Houlala Compagnie qui s'élève à 1496,41 €. Elle rappelle que les commerçants ont bénéficié de cette manifestation.
- ↳ Monsieur FOURNIER fait le point sur les travaux : Une canalisation d'eaux pluviales va être créée pour éviter les inondations en cas de fortes pluies au 21 rue des Vignes. Les travaux seront réalisés par l'agent du Château, les fournitures et matériaux étant pris en charge par la commune – Les travaux de finition des trottoirs de Port Etroit initialement prévus fin novembre seront réalisés en janvier 2014 – L'abribus sur la place des Vignes est en cours de montage. Les parois latérales seront montées dès réception de pièces manquantes – Le fossé à l'arrière du lotissement des Tilleuls (rue du Marquis de Juigné) destiné à collecter les eaux de ruissellement du champ vient d'être creusé.
- ↳ Monsieur le Maire rend compte de la plantation des arbres dans le pré du presbytère avec la participation des élèves de l'école publique dans le cadre de l'opération « Plus d'arbres, plus de vie ».
- ↳ Le Conseil Municipal décide de reconduire le chantier Concordia en août 2014 et non pas en juillet compte tenu de la disponibilité des véhicules de l'APEI de Solesmes.
- ↳ Monsieur le Maire a rencontré M. JOURNAULT de Maupertuis à propos de l'écoulement des eaux pluviales Chemin de la Roche. Un diagnostic sera réalisé sur place par les services techniques de la Communauté de Communes pour évaluer les travaux à réaliser pour faciliter cet écoulement. Un certain nombre d'entrées de champs qui ne sont plus utilisées devront également être supprimées.
- ↳ Il est fait état du rapport des vitesses des véhicules enregistrées par le radar pédagogique placé rue des Vignes. La vitesse moyenne est de 48 km/h.
- ↳ Monsieur le Maire indique que le site de la commune a été consulté 323 fois en novembre.
- ↳ La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 5 janvier 2014 à 11 heures à la salle des fêtes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

La prochaine séance est fixée au vendredi 17 janvier 2014 à 20h30.